

Le Département et vous

Madame, Monsieur,

Agents et élus étaient réunis jeudi 28 novembre à Alban pour le lancement du plan départemental de viabilité hivernale. L'objectif de ce plan est d'intervenir au plus vite sur les 4 150 km de routes départementales et d'informer en temps réel les usagers des conditions climatiques de circulation via le site internet www.inforoute81.fr, le site dédié à l'information du réseau routier tarnais. Le Président du Conseil départemental du Tarn, Christophe Ramond a cette année encore remercié et salué les agents pour leur travail, leur esprit d'équipe et leur engagement exemplaire au service des usagers de la route. Déployé jusqu'au 16 mars 2025, ce dispositif permet d'assurer le bon déroulement du trafic en cas de chute de neige et de risque d'apparition de verglas.

CHIFFRES CLÉS

260 agents mobilisés de 5h à 20h 7/7j, 24/24h

32 engins de salage et de déneigement

30 centres d'exploitation routiers

8 installations de fabrication ou de stockage de saumure

26 dépôts de sel répartis sur tout le département

Informer en temps réel sur les conditions de circulation sur le site [inforoute81.fr](http://www.inforoute81.fr)

Afin d'assurer la sécurité des usagers sur la route, le Département mise sur la bonne information de tous grâce au site Inforoute81. Cet outil informe sur :

- o les travaux à venir impactant les voiries hors agglomération,
- o les événements ponctuels comme par exemple d'éventuels accidents impactant les conditions de circulation.

Le plus ? Mis à jour et connecté il permet de suivre en direct les conditions de circulation en période hivernale de novembre à mars dans le Tarn et les départements limitrophes.

PNEUS NEIGE quelles communes concernées dans le Département ?

Depuis 2021, les usagers de la route ont l'obligation d'équiper leur voiture de chaînes à neige, de

chaussettes, de pneus hiver ou de pneus neige en période hivernale (1er novembre - 31 mars) dans certaines communes. Dans le Tarn, 18 communes sont concernées : Alban, Barre, Berlats, Curvalle, Escroux, Fontrieu, Gijounet, Lacaune, Le Fraysse, Le Masnau-Massuguiès, Massals, Miolles, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux, Viane.

En vous souhaitant bonne réception.

Conseil départemental du Tarn